Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent quarante-deuxième session
Point 5.5 de l'ordre du jour

EB142/29 Add.1
26 janvier 2018

Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les décisions proposées au Conseil exécutif pour adoption

Décision :	
A.	**Lien avec le budget programme**
1.	**Secteur de programme, réalisation et produit(s) défini(s) dans le budget programme 2018-2019 auxquels ce projet de décision contribuera s'il est adopté.** **Secteurs de programme :** 6.1 Leadership et gouvernance 6.2 Transparence, responsabilisation et gestion des risques **Réalisations :** 6.1 Plus grande cohérence de l'action sanitaire mondiale, l'OMS permettant aux différents acteurs de contribuer activement et efficacement à la santé de tous les peuples de par son rôle de chef de file 6.2 L'OMS agit de façon responsable et transparente et dispose de cadres de gestion des risques et d'évaluation qui fonctionnent bien **Produits :** 6.1.2 Collaboration efficace avec les autres organismes des Nations Unies et les acteurs non étatiques en vue de bâtir un programme sanitaire commun correspondant aux priorités des États Membres 6.2.1 Responsabilisation assurée et gestion des risques institutionnels renforcée à tous les niveaux de l'Organisation
2.	**En quoi l'examen du projet de décision se justifie-t-il s'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le budget programme 2018-2019 ?** Sans objet
3.	**Brève description de toute prestation supplémentaire du Secrétariat pendant l'exercice 2018-2019 qui n'est pas déjà prévue dans le budget programme 2018-2019 :** Sans objet
4.	**Délais estimatifs (en nombre d'années ou de mois) pour l'application de la décision :** La collaboration avec les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS est un point permanent de l'ordre du jour du Conseil exécutif à ses sessions de janvier. Chaque année, la collaboration avec un tiers des acteurs non étatiques en relations officielles fait l'objet d'un examen et, le cas échéant, celle-ci est renouvelée pour une période de trois ans, sur la base d'un plan de travail dont il a été convenu.
B.	**Incidences, en termes de ressources, de l'application de la décision pour le Secrétariat**
1.	**Dépenses totales pour l'application de la décision, en millions de US $:** Les ressources (recettes et dépenses) associées à l'interaction entre l'Organisation et les acteurs non étatiques en relations officielles font partie de la planification régulière de l'Organisation et ne sont pas calculées séparément.

2.a	**Estimation des dépenses déjà prévues dans le budget programme 2018-2019, en millions de US $:** Sans objet
2.b	**Estimation des dépenses qui ne sont pas prévues dans le budget programme 2018-2019, en millions de US $:** Sans objet
3.	**Estimation des dépenses à prévoir au titre du budget programme 2020-2021, en millions de US $:** Sans objet
4.	**Estimation des dépenses à prévoir au titre de futurs budgets programmes, en millions de US $:** Sans objet
5.	**Ressources disponibles pour financer l'application de la décision lors de l'exercice en cours, en millions de US $:** – **Ressources disponibles pour financer la décision lors de l'exercice en cours :** Sans objet – **Déficit de financement restant lors de l'exercice en cours :** Sans objet – **Estimation des ressources prévues mais non encore disponibles qui contribueraient à combler le déficit de financement lors de l'exercice en cours :** Sans objet

= = =